

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue, le lundi 13 décembre 2021 à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Estelle Labelle et Sophie Beaudoin, Messieurs les conseillers Marc Gaudreau, Sonny Constantineau et Denis Nault, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale, Louise Pelletier, greffière et Dinah Ménard, trésorière.

Est absente : Madame Madeleine Lefebvre, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

R2021-12-197 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Nault, appuyé par la conseillère Sophie Beaudoin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE.

R2021-12-198 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 – ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2022, telles que présentées.

ADOPTÉE.

R2021-12-199 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024 - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024, tel que présenté;
- d'autoriser la mairesse ainsi que la trésorière à signer ledit document.

ADOPTÉE.

R2021-12-200 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024 - PUBLICATION

Il est proposé par le conseiller Denis Nault, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents de publier les sommaires des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024, dans un journal

13-12-2021

diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

R2021-12-201

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance extraordinaire à 19h11.

ADOPTÉE.

Francine Fortin, mairesse

Louise Pelletier, greffière